

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
Annexe II directive (CE) 1907 - 2006
SULFISOL 6

Date: 08/03/2012

Page: 1/2
Ind. Rev.: 4

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

- 1.1. Identification de la substance/préparation : **SULFISOL 6**
1.2. Utilisation de la substance/préparation : sulfitage des moûts et des vins. Conservateur. Soumis à réglementation
1.3. Identification de la société/entreprise :
LAMOTHE-ABIET Z.A. ACTIPOLIS AVENUE FERDINAND DE LESSEPS 33610 CANEJAN
Tel: 05.57.77.92.92 Fax:05.56.86.40.02 contact@lamothe-abiet.com www.lamothe-abiet.com
1.4. Numéro de téléphone d'appel d'urgence : Centre Anti-Poison de Bordeaux: 05.56.96.40.80.
ORFILA 01 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Les risques les plus importants pour l'homme et son environnement (voir §15)

- Symbole de danger: Xn
- Phrases de risques : R 20 - R 36/37
- Phrases de consignes : S 26 - S 45

3. COMPOSITION /INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Anhydride sulfureux : 6%
Eau : 94%
Composants dangereux : Dioxyde de soufre. Anhydride sulfureux dissous dans l'eau.
N° CAS : 07446-09-5
N° EINECS : 2311952
E220
Formule chimique : SO₂
Concentration : 65 g/L à la fabrication.

4. PREMIERS SECOURS

- Recommandations : ne pas exposer à la chaleur, maintenir les récipients clos.
- Moyens de protection : lunettes, gants, bottes en caoutchouc, masque si dégagement de SO₂
 - Indications générales: Enlever rapidement les vêtements contaminés.
 - Inhalation: Transporter en plein air. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène ou pratiquer la respiration artificielle.
 - Contact avec la peau: Laver abondamment et soigneusement avec de l'eau et du savon.
 - Contact avec les yeux: rincer à l'eau courante, paupières ouvertes, avec insistance. Consulter un médecin.
 - Ingestion : Faire boire beaucoup d'eau et consulter un médecin

5. MESURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Le dioxyde de soufre est un produit ininflammable et inexplorable.
En cas d'incendie, refroidir les récipients exposés au feu par pulvérisation d'eau
Equipement spécial des intervenants : en raison de la toxicité des gaz émis lors de la décomposition thermique des produits, les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

6. MESURE A PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

- Précautions individuelles:
Eviter d'inhaler les vapeurs. Se référer aux mesures de protections énumérées dans les rubriques 7 et 8. Dans tous les cas, évacuer le personnel et ne faire intervenir que des opérateurs disposant d'appareils respiratoires autonomes.
 - Précautions pour la protection de l'environnement:
Empêcher toute pénétration dans les égouts et les cours d'eau.
 - Méthode de nettoyage: endiguer le produit puis le pomper. Ramasser les résidus après les avoir recouverts d'un matériau absorbant. Si l'épandage de Dioxyde de soufre est liquide, diluer à gros débits. Si la fuite se fait sous forme de gaz, ventiler énergiquement et si possible à l'eau pulvérisée.
-

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Manipulation: Garder les récipients bien fermés pour éviter l'oxydation du produit, et spécialement dans les climats chauds, la perte de SO₂. Tenir les récipients à l'abri du soleil et des sources de chaleur pour éviter le réchauffement, qui entraîne le dégagement de SO₂.
- Stockage: emmagasiner dans un endroit sec, frais et bien aéré. Ne pas stocker à côté d'oxydants. Conserver en emballage d'origine. Prévoir des bassins de retenue convenables.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE

- Informations techniques générales: voir au point 7.
- Protection personnelle:
 - * voies respiratoires: si nécessaire, utiliser un masque à filtre avec cartouche contre l'anhydride sulfureux.
 - * yeux: lunettes de sécurité avec protections latérales. Ne pas utiliser de verres de contact.
 - * Protection Mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374)

Matériaux adaptés pour une utilisation directe prolongée (indice de protection 6, qui correspond à une durée de perméation >480 min d'après EN 374) : Caoutchouc chloroprène (CR) – 0,5 mm épaisseur revêtement ; Chlorure de polyvinyle (PVC) – 0,7 mm épaisseur revêtement

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- | | | |
|--|---|---|
| - Masse volumique | : | >1 |
| - Etat physique | : | liquide limpide et fluide |
| - Odeur | : | Piquante et très suffocante |
| - Masse volumique à 15°C sous pression | : | 1032 ± 3 |
| - Concentration | : | 65g/L à la fabrication |
| - Solubilité dans l'eau | : | missible dans l'eau en toutes proportions |

10. STABILITE ET REACTIVITE

- Conditions à éviter: chauffage (dégage du SO₂.)
- Matières à éviter: acides, oxydants.
- Réactions dangereuses: avec les acides et les oxydants.
- Produits de décomposition dangereux: anhydride sulfureux

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- Toxicité aiguë: données non disponibles dans "Sax's dangerous properties - 1993".
- Conséquences pour l'homme: peut causer une sensibilisation de la peau et des voies respiratoires chez les individus allergiques à ce produit.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

- Information pour l'évacuation: produit inorganique qui ne doit pas être évacué à travers les systèmes de traitement biologique.
- Conséquences pour l'environnement: le produit déchargé dans les eaux de surface peut donner lieu à une importante réduction de l'oxygène avec des conséquences néfastes pour les organismes vivants.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

- Produit: évacuer selon les règlements en vigueur, au moyen d'entreprises d'évacuation autorisées.
- Emballages contaminés: vider au mieux les emballages en les ouvrant complètement et les évacuer selon la matière dont ils sont fait.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

RID /ADR (rail / route) : Non soumis à la réglementation du transport des matières dangereuses sur rail/route sur la base de la rubrique 2.2.8.1.8 du code RID/ADR

OMI/IMDG (voie maritime) : Non soumis à la réglementation du transport des matières dangereuses sur mer sur la base de la rubrique 2.2.8.2 – classe 8 du code IMDG du code RID/ADR

OAC/IATA (voie aérienne) : Classe 8 – N° ONU : 2693 – Etiquetage 8 : Corrosive – Groupe d'emballage II.

Autres informations : Le produit doit être transporté dans un fourgon séparé de la cabine du chauffeur.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

- Symbole de danger: Xn Nocif
- Phrases de risque:
 - R 20 : Nocif par inhalation
 - R 36/37 : Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.
- Consignes de prudence:
 - S 7/9 : Conserver le récipient bien fermé dans un endroit bien ventilé..
 - S 45 : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).

16. AUTRES DONNEES

Les informations portées sur cette fiche de donnée de sécurité sont considérées, à la date de publication comme vraies et correctes. Cependant la précision et l'exhaustivité de ces informations, ainsi que toutes les réglementations sont données sans garanties.

Les conditions d'utilisation étant hors du contrôle de notre société, il appartient à l'utilisateur de déterminer les conditions de l'utilisation sûre de cette préparation.

« Nous informons les utilisateurs sur les risques encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu. L'utilisateur doit connaître et appliquer l'ensemble de la réglementation régissant son activité. »

GR-08/03/2012